

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL15-26

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS ET DU VICE PRESIDENT DELEGUE DU CCAS

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 28/05/2026

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 15 26 ELECTION DU VICE PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT DELEGUE DU CCAS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260526-DEL15-26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/05/2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 26 MAI 2026

DELIBERATION N°15/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc GACHON, Président du CCAS.

Présents : Loïc GACHON, Maryline CZURKA, Annie BERTHOLLAZ, Joris COPPENS, Julien MENGEAUD, Martine MIGLIOR, Kadija RAFIA, Alain GAUDE, Amandine GIRAUD, Christine TOSAN, Marie-Thérèse THIBAUT, Judith DESSI, Sébastien GIAMBERTONE, Florence ZÉMOUR, Sylviane THOMAS, Maryline INFANTES

Absents excusés : Guy BIANCOTTO

C.A. en exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 15 mai 2026

Président de Séance : M. Loïc GACHON, Président du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 16 (seize présents)

Le nombre de votants est arrêté à 16 voix (seize voix).

**OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS ET DU VICE PRESIDENT
DELEGUÉ DU CCAS**

Vu Le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-6,

Considérant que l'article L. 123-6 du Code de l'Action sociale et des familles stipule que dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président et un vice-président délégué.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président et de son vice-président délégué au vote à main levée, conformément à l'article R 123-18 du Code de l'action sociale et des familles :

Mme Maryline CZURKA, 4ème adjointe au Maire déléguée Solidarités/Cohésion sociale, a été **élue vice-présidente** du CCAS à l'unanimité des présents ;

Madame Marie-Thérèse THIBAUT, représentante des membres nommés, a été **élue vice-présidente déléguée** à l'unanimité des présents.

Fait à Vitrolles, le 26 mai 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Loïc GACHON

